L'AMBULANCIER N'EST PAS UNE ROUE DE SECOURS !

La CGT exige :

- **Une refonte totale de la formation en adéquation avec la réalité du terrain,**
- **une réingénierie de la profession et la mise en œuvre d'un plan de formation national ambitieux, conduisant à une véritable reconnaissance du métier de technicien paramédical en accord avec l'ordonnance 2009-1585 du 17 Décembre 2009 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales où est inscrite la profession d'ambulancier,**
- **une reconnaissance du diplôme au niveau IV (bac) dans le privé comme dans le public,**
- **la création d'une grille indiciaire spécifique et à la hausse pour le public comme pour le privé,**
- **la reconnaissance de la pénibilité pour la retraite dans le public comme dans le privé,**
- **la reconnaissance de notre activité comme nos confrères en Europe sur la base de L'EMT (Emergency Médical Technical),**
- **compte tenu de la spécificité de la profession (travail le weekend, horaires décalés, travail de nuit) un salaire de départ à 1,6 fois le SMIC avec doublement sur la carrière.**

Noms	Prénoms	Professions	Etablissement	Signatures